

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 450-01 ET DE  
LA RÉSOLUTION PPCMOI 2025-0059**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des résolution et règlement suivants :

Règlement 450-01	<i>modifiant le Règlement 450 concernant Le plan d'urbanisme</i>
	Adoption par le conseil : 17 juin 2025 Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 août 2025
Résolution PPCMOI 2025-0059	autorisant la réalisation d'un projet d'agrandissement de l'aire d'accumulation de Jarofix, dans une partie des zones I-945 et I-946, à l'égard des lots 5 043 003, 4 516 605 et 4 516 610, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sur le boulevard Gérard-Cadieux
	Adoption par le conseil – Résolution 2025-07-437 : 8 juillet 2025 Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 août 2025

Ce règlement et cette résolution sont entrés en vigueur le 21 août 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 10 septembre 2025.

Josée Bourdeau, notaire, OMA  
Greffière adjointe